VAUCLUSE.FR

Le détail des conditions de stationnement et de circulation
L’accueil d’une étape du Tour de France, pour des raisons évidentes de sécurité et de bon déroulement de la course, va entraîner des modifications de circulation et de stationnement.

Vaucluse
Chargement...

.

16 étape – Mardi 22 Juillet

Ce jour-là, à partir de la mi-journée, avec l’arrivée de la caravane du Tour vers 13h au pont de Roquemaure, l’itinéraire de la course va couper le département en deux zones, le Nord et le Sud. Pour passer de l’une des parties à l’autre, il n’y aura que deux solutions jusqu’en milieu d’après-midi : la première sera de prendre l’autoroute A7 et la seconde de passer par la RD 907 (ancienne RN 7). Au Mont Ventoux, les restrictions seront plus fortes et débuteront bien en amont du 22 juillet, jour de l’étape. La partie sommitale située entre le chalet Liotard et le Bike Park du chalet Reynard sera totalement fermée à la circulation motorisée dès le dimanche 20 juillet à 20h pour permettre les installations de l’arrivée. Aucun franchissement du sommet ne sera possible jusqu’au mardi 22 juillet 23h.

D’ores et déjà, voici les premières consignes à faire connaître concernant ce secteur :

Sur la RD 974 au Mont Ventoux, le stationnement des camping-cars se fera uniquement sur trois parkings : les Ermitants et le bike-park (remonte-pente et parking pour vélos) à compter du mercredi 16 juillet à 12h côté Sud, et le parking du Mont Serein côté Nord. Ils seront fermés dès qu’ils arriveront à saturation (au plus tard le lundi 21 juillet).

Le stationnement des véhicules motorisés sera interdit en bordure des routes d’accès au Ventoux et le stationnement pourra s’effectuer dans les parkings prévus dans les villages de Bedoin, Sault, Malaucène et la station du Mont Serein.

A partir du lundi 21 juillet, la circulation motorisée sera interdite sur la RD 974 depuis le virage Saint-Estève (Bedoin) et depuis Malaucène (sauf riverains et services).

A partir du lundi 21 juillet, la circulation motorisée sera aussi interdite sur la RD 164 (route de Sault) à partir du Ventouret (sauf riverains et services).

Le jour de l’étape, le mardi 22 juillet, la RD 164 sera rouverte ponctuellement à partir de 5h du matin jusqu’au plus tard 10h, pour permettre aux véhicules légers exclusivement de se garer au parking de la Frâche en empruntant la piste réservée (avec un accès à pied par sentiers balisés au sommet ou au chalet Reynard).

Côté Sud, l’accès des piétons et des cyclistes restera possible jusqu’à environ 13h, soit environ une heure avant le passage de la caravane publicitaire.

Pour les cyclistes amateurs qui seront montés au sommet, ils pourront redescendre du côté où ils sont montés plus ou moins 15 minutes après le passage de la voiture balai. La route sera entièrement rouverte vers 20 h.

17 étape – Mercredi 23 juillet

Pour la 17 étape, le mercredi 23 juillet, le village du Tour de France sera installé à Bollène sur la place du 18-juin-1940. Le départ fictif sera donné à 13h35 sur le cours de la République. La circulation en centre-ville sera donc très difficile jusqu’au milieu de l’après-midi, le démontage du village s’effectuant à partir du départ fictif des coureurs. Pour le reste des routes empruntées par la course (RD 26, RD 152, RD 12 et RD 11), elles seront fermées à la circulation de 10h30 à 14h30 dans le Vaucluse. Retour à la normale ensuite. Attention, les routes au Sud de Bollène seront impactées car les véhicules devront emprunter cette zone pour contourner le secteur fermé à la circulation pour se diriger vers Nyons ou se rendre dans l’Enclave des Papes.

e

e

e

.

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.